



Pour demander une audience relativement à une décision que propose ou prévoit de prendre le Directeur général de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, vous devez remplir et déposer le présent formulaire auprès du greffier du Tribunal des services financiers par la poste ou en mains propres au 25, avenue Sheppard ouest, bureau 100, Toronto (Ontario) M2N 6S6, ou par courriel au contact@fstontario.ca, ou par télécopieur au 416 226-7750.

Les renseignements que vous déposez auprès du Tribunal relativement à cette affaire seront mis à la disposition des parties à l'instance et, par la suite, seront du domaine public. Quand vous déposez des documents auprès du Tribunal, il serait bon que vous pensiez à protéger la vie privée des personnes impliquées en effaçant ou en rayant les numéros d'assurance sociale ou toute autre donnée d'identification personnelle. Veuillez consulter le document *Information pour les parties soucieuses de protéger leur vie privée* affiché sur le site www.fstontario.ca. Les audiences du Tribunal sont publiques à moins que le Tribunal n'en décide autrement. Les décisions du Tribunal sont rendues publiques sur Internet.

Vous pouvez vous représenter vous-même devant le Tribunal des services financiers ou être représenté par une personne titulaire, en vertu de la *Loi sur le barreau*, d'un permis l'autorisant à exercer le droit ou à fournir des services juridiques en Ontario (c.-à-d. un avocat ou un parajuriste) ou par une personne qui n'est pas tenue d'être titulaire d'un permis en vertu de cette même loi (p. ex. un représentant syndical ou un ami qui vous aide bénévolement). Si vous ne savez pas avec certitude si une personne peut agir à titre de représentant (p. ex. si elle est avocat ou parajuriste titulaire d'un permis), vous devriez communiquer avec le Barreau de l'Ontario : 416 947-3300, 1 800 668-7380 ou lawsociety@lso.ca. Le Tribunal des services financiers ne peut ni vous aider à vous faire représenter ni vous fournir des renseignements sur la situation du permis ou des pouvoirs octroyés à un représentant. Les parties requérantes doivent lire le Guide sur les procédures réglementaires dans le Web du TSF <https://www.fstontario.ca/fr/proceedings/index.html>.

Remarque : Vous devez remplir toutes les sections du présent formulaire aussi complètement que possible. Les formulaires incomplets pourraient vous être renvoyés et ne pas être traités jusqu'à ce qu'ils soient remplis en bonne et due forme.

Numéro de dossier du Tribunal (Réservé au bureau)

Nom et adresse de la partie requérante

Nom

Prénom

Nom de l'entreprise ou de l'organisation

Adresse

Appartement/bureau

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Poste

Numéro de télécopieur

Courriel

Représentant de la partie requérante (le cas échéant)

Nom

Prénom

Nom du cabinet

Adresse

Appartement/bureau

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Poste

Numéro de télécopieur

Courriel

Le représentant est :

☐ avocat

parajuriste titulaire d'un permis l'autorisant
à fournir des services juridiques

une personne qui n'est pas tenue d'être titulaire
d'un permis en vertu de la *Loi sur le barreau* et des
règlements administratifs s'y rattachant

Décision proposée ou projetée du Directeur général

Vous devez joindre une copie de l'avis d'intention ou de la décision projetée du Directeur général.

Date de la proposition ou de l'avis d'intention du Directeur général

Pourquoi êtes-vous en désaccord avec la décision proposée ou projetée du Directeur général?

Expliquez brièvement les motifs de votre désaccord avec la proposition du Directeur général. Utilisez une formule abrégée si vous le souhaitez. Soyez aussi précis que possible en effectuant les renvois aux dispositions législatives applicables à votre affaire. (Vous pouvez joindre des pages supplémentaires au besoin).

Que voulez-vous que le Tribunal décide ou ordonne?

Expliquez aussi précisément que possible la décision que vous souhaitez voir prendre le Tribunal. Vous pouvez utiliser des formules abrégées.

Autres personnes intéressées

Les autres personnes pouvant être touchées par un ordre ou une décision du Tribunal dans cette affaire, comme le ou les syndicats ayant des droits de négociation, le cas échéant.

Besoins en matière de communication en français et d'accessibilité

Comme le prescrit la *Loi sur les services en français*, toute personne a le droit de communiquer en français avec le bureau du greffier et au cours des audiences. La personne qui compte s'exprimer en français en qualité de partie au cours d'une instance doit en faire mention dans la Demande d'audience ou dans une lettre présentée au greffier aussitôt que possible.

Avez-vous l'intention de communiquer en français?

- ☐ Oui
☐ Non

Avez-vous des besoins en matière d'accessibilité en vue de l'audience? (p. ex. accès en fauteuil roulant, interprète gestuel, aides visuelles ou toute autre adaptation)

- ☐ Oui
☐ Non

Dans l'affirmative, donnez une description.

Signature

Nom de la partie requérante (en lettres moulées)	Signature de la partie requérante	Date (aaaa-mm-jj)
--	-----------------------------------	-------------------

Nom du représentant (en lettres moulées)	Signature du représentant	Date (aaaa-mm-jj)
--	---------------------------	-------------------

Les renseignements personnels demandés sur ce formulaire sont requis pour l'administration en bonne et due forme d'une activité légalement autorisée et sont recueillis en vertu de la *Loi de 2017 sur le Tribunal des services financiers*. Ces renseignements seront utilisés aux fins de l'instance; ils seront mis à la disposition de toutes les parties à l'instance et, par la suite, seront du domaine public. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels peut être adressée au greffier par téléphone : 1 800 668-0128 ou 416 590-7294; ou par courriel (contact@fstontario.ca) ou par télécopieur : 416 226-7750.

Print Form

Reset Form

Save

Submit by Email